



Bulletin d'info n° 13
mai 2017

**Association des
familles victimes
du saturnisme
(AFVS)**

**3, rue du Niger
75012 Paris**

**Tél :
09 53 27 25 45
06 99 89 19 39**

**Fax :
09 58 27 25 45**

**E-mail :
afvs@afvs.net**

www.afvs.net

ÉDITORIAL

Dépistage et prévention : le laborieux passage des textes aux actes

Depuis le 8 juin 2015, le seuil de déclaration du saturnisme infantile est passé de 100 à 50 microgrammes de plomb par litre de sang. L'année 2016 est donc la première année complète d'application de ce nouveau seuil. Anticipée par Paris et la Seine-Saint-Denis, départements où le nombre de dépistages est le plus élevé en Île-de-France, cette mesure aurait dû avoir comme conséquence l'augmentation des cas déclarés. Or, c'est bien le contraire que nous avons constaté à l'Association des familles victimes du saturnisme.

Dans un article paru dans le *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 16-17 du 7 juin 2015, l'Institut de veille sanitaire (InVS) s'interroge sur les raisons de la baisse de 50 % de l'activité de dépistage pour les périodes 2004-2005 et 2011-2012.

Comprendre la baisse du dépistage, et plus généralement l'inertie de la prévention en matière de saturnisme, puis y remédier, devient donc un impératif majeur.

Au regard de son bilan 2016, l'AFVS a décidé d'étendre son activité et de travailler avec les acteurs locaux dont elle se sent proche, et ce sur trois ou quatre territoires : Île-de-France, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette approche entend comparer, à partir de données quantitatives, des sites où l'on a la preuve de l'existence du saturnisme avec des lieux où l'on peut supposer sa présence en raison des conditions similaires (logement ancien, logement potentiellement indigne et logement surpeuplé). L'identification de ces derniers a pour objet d'inciter les acteurs locaux à mener des actions de dépistage. C'est d'une recherche-action qu'il s'agit, puisque, dans chaque cas, ces données seront discutées avec les travailleurs sociaux, les associations concernées et les professionnels pour les sensibiliser au saturnisme, à sa prévention et aux moyens de lutter contre cette maladie.

Nouveau siège

En juin 2017, l'AFVS aménagera au
**20, villa Compoint
75017 Paris**

dans des locaux plus grands, plus agréables et plus accessibles pour accueillir les familles et faire des formations dans le but d'informer sur les causes et la prévention du saturnisme.

Cela se passe à Stains

Début mars, l'AFVS a procédé à une visite au domicile de la famille G. à Stains (93), à sa demande. L'appartement, situé dans un immeuble datant des années 1930, est particulièrement dégradé. En franchissant la porte, un taux d'humidité élevé, le froid et la présence de moisissures nous frappent de plein fouet ; il arrive même qu'il pleuve à l'intérieur du fait d'un velux non étanche ! Le père, la mère et leurs deux enfants dont le plus jeune a 5 ans, souffrant d'asthme, y habitent depuis 2013.

Malgré de multiples interventions de la part d'organismes publics et associatifs, d'une demande de logement locatif social en Île-de-France déposée en 2010 et qui a fait l'objet d'un renouvellement en 2016, d'une décision DALO du 25 mai 2016 reconnaissant la situation de cette famille comme prioritaire et urgente au titre du droit au logement opposable et, enfin, d'une requête du Tribunal administratif de Montreuil visant à l'attribution d'un logement, cette famille n'a pas été relogée, alors que l'enfant de 5 ans présente de graves problèmes respiratoires.

Le plomb toxique encore au travail...

Le saturnisme est, historiquement, d'abord connu comme une maladie professionnelle. Bien que de nombreuses mesures de protection des travailleurs aient été mises en place depuis son inscription au tableau des maladies professionnelles en 1919, il reste de nombreux secteurs exposés au plomb.

Monsieur Z. a pris contact avec nous parce qu'il présente une intoxication à 740 µg/L. Ouvrier dans une petite entreprise sous-traitante, il avait effectué des travaux de sablage sur un viaduc pendant plusieurs mois. Sur ce chantier, il disposait de mesures de protection individuelles, mais celles-ci n'étaient pas conformes. Lors de la visite médicale qu'il a passé avant le début du chantier, sa plombémie était normale. Huit mois plus tard, une intoxication aiguë l'empêche de reprendre le travail et il doit subir une série de cures de chélation.

Monsieur Z. a demandé la reconnaissance de sa pathologie comme maladie professionnelle auprès de la Sécurité sociale et souhaite engager une procédure contentieuse contre son employeur pour faute inexcusable.

Dur dur, le logement des smicards à Paris...

Madame B. travaille comme caissière et depuis son divorce elle élève seule ses trois enfants. La famille occupe un studio de 22 m² depuis 2002. Tous les enfants y sont nés. Une demande de logement social est pendante depuis 2003. Leur logement n'est pas seulement exigu, il présente aussi des critères d'insalubrité et un risque d'exposition au plomb. Les interventions du Bureau de lutte contre le saturnisme et du service technique de l'habitat de Paris suite à des signalements ont été vaines : pas de travaux à ce jour. Un malheur n'arrivant jamais seul, le Tribunal d'instance du 18^e arrondissement de Paris a ordonné l'expulsion de la famille en avril 2015 suite au congé donné par les propriétaires, un couple de retraités ne roulant pas sur l'or, qui voulait reprendre le studio. Très souvent, les propriétaires n'ont d'autre choix que de donner congé aux locataires sur-occupants ; parfois le congé est donné pour éviter de réaliser des travaux de mise aux normes. Dans ce dossier s'accumulent les carences de l'État, un ménage prioritaire DALO depuis 2015, des enfants exposés au risque de saturnisme ainsi qu'à d'autres maladies respiratoires et cutanées, et, enfin la carence de la ville de Paris, qui n'est pas en mesure de loger ses pauvres.

Bilan d'activité : janvier - avril 2017

Nouveaux dossiers : 19

Dossiers de suivi : 53

Signalements plomb : 9

Constats de risque exposition au plomb

Réclamés : 5

Travaux palliatifs réalisés : 6

Plombémies recueillies : 5

Non-décence et mises en demeure

Propriétaires : 12

Signalements insalubrité : 4

Demandes d'aide juridictionnelle : 4

Saisines du défenseur des droits : 4

Suivi Droit au logement opposable : 7

Nombre de relogements : 6

Divers courriers aux administrations
dans le cadre du suivi des dossiers : 49

Veille juridique

Sur le saturnisme

L'instruction de la Direction générale de la Santé du 21 septembre 2016 relative au dispositif de lutte contre le saturnisme infantile et de réduction des expositions au plomb rappelle le dispositif législatif et réglementaire visant à lutter contre le saturnisme adopté en 1998 et précise les modalités de mise en œuvre des recommandations de juillet 2014 du Haut Conseil de la santé publique en matière de réduction des expositions au plomb, en particulier s'agissant de la baisse du seuil de plombémie définissant la déclaration obligatoire de saturnisme chez l'enfant fixé par arrêté ministériel le 8 juin 2015, qui passe de 100 à 50 microgrammes par litre de sang.

Sur l'accès au droit à la santé

L'arrêté du 10 mai 2017 fixe la liste des titres de séjour prévu à l'article R. 111-3, alinéa I, du Code de la Sécurité sociale pour pouvoir bénéficier des prestations ou aides sociales, dont la protection universelle maladie (PUMA).

Sur l'habitat indigne

La note du 5 mars 2017 relative à la mise en œuvre du décret du 18 février 2015 concernant les allocations de logement et leur conservation en cas de non-décence du logement s'adresse aux organismes payeurs ou habilités tels que la Caisse d'allocations familiales (CAF), mais aussi aux représentants de l'État dans les collectivités territoriales (préfet, Agence régionale de santé, Agence nationale de l'habitat...). Elle donne notamment une **définition du constat de non-décence** et ses conséquences pour le locataire et le bailleur avec un triple objectif : 1) La protection de l'allocataire en évitant la suspension pure et simple de l'aide au logement. 2) La lutte contre la fraude aux allocations de logement que constitue la mise en location d'un logement non décent et la demande d'une allocation de logement dans ce type de situation. 3) L'incitation à l'amélioration de l'habitat.

L'instruction du gouvernement du 15 mars 2017 relative à la désignation d'un sous-préfet référent en matière de lutte contre l'habitat indigne a pour objectif d'en désigner un dans chaque département. Ses missions seront notamment de piloter le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Sur le Droit au logement opposable

L'arrêt Lammari prononcé le 25 avril 2017 par le Conseil d'État réaffirme que la carence de l'État doit toujours être indemnisée : « *Considérant [...] qu'ayant constaté que le préfet n'avait proposé un logement à Mme Lammari ni dans le délai de 6 mois imparti dans la décision de la commission départementale de médiation, ni dans le délai fixé par le jugement lui enjoignant de faire une telle proposition, le tribunal administratif de Montreuil ne pouvait, sans commettre une erreur de droit, juger que cette carence, constitutive d'une faute de nature à engager la responsabi-*

PARTENAIRES - INTERVENTIONS (avril 2017)

Le 11~avril 2017, à l'occasion de la marche citoyenne des oubliés dont l'objectif était de porter les revendications des personnes en situation de handicap et de tous les exclus, l'AFVS est allée accueillir les marcheurs venant de Nantes à l'Esplanade des droits de l'homme à Paris.

Le 18 avril 2017, après la diffusion du film *Notre plomb quotidien*, l'AFVS a répondu aux questions d'une vingtaine de familles suivies au Comité Action Logement.

Le 20 avril 2017, l'AFVS a assuré une formation auprès d'une quinzaine de bénévoles du Secours catholique de Paris sur le thème « *L'habitat indigne et le saturnisme* ».

Le 27 avril 2017, l'AFVS a participé au groupe de travail « *Suivi des arrêtés et injonctions plomb* », dans le cadre de l'élaboration du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne de la Seine-Saint-Denis. La prochaine session du groupe aura lieu le 24 mai 2017.

Les 28 et 29 avril 2017 a eu lieu le séminaire « *Santé Environnement* » à Marseille. Mady Denantes, médecin, membre du comité de vigilance de l'AFVS, y a fait une intervention sur le saturnisme.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

L'assemblée générale de l'AFVS s'est tenue le 23 avril 2017 dans les locaux de la FTCT à Paris. Nous regrettons la faible participation des familles à cette assemblée qui est un des points-clés de la vie de l'association et espérons vous voir nombreux lors de nos prochaines rencontres.

AGENDA et ANNONCES

Réunions des familles

Tous les deux mois, les familles faisant partie de l'AFVS sont invitées à se réunir au siège de l'association. C'est l'occasion d'échanger et de partager les points de vue. Lors de chacune de ces rencontres, l'AFVS propose un thème de discussion.

Le 12 février dernier un échange a eu lieu sur le thème « *Les polluants dans les logements. Comment choisir les produits d'entretien les moins toxiques pour la santé* ».

La prochaine réunion des familles aura lieu **le 25 juin** dans les nouveaux locaux sur le thème « *L'AFVS et vous* ». Ce sera l'occasion pour nous de vous présenter notre nouveau lieu de travail, de discuter avec vous de votre participation au sein de l'AFVS et de visionner ensemble le film documentaire *Notre plomb quotidien* sorti en janvier dernier.

PRSE 3

La démarche d'élaboration du troisième Plan régional Santé Environnement (PRSE) a été lancée officiellement en avril 2016 avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie des Franciliens et de réduire les impacts sanitaires liés à l'environnement en Île-de-France.

Un Plan régional Santé Environnement est un plan administratif élaboré en concertation avec la société civile (associations) et des personnes qualifiées. Il décline le thème « Santé-Environnement » du Plan national Santé Environnement (PNSE) aux échelles régionales, de manière pluridisciplinaire et transdisciplinaire, en cherchant à mieux prendre en compte les enjeux locaux.

Dans une volonté d'innovation, le PRSE 3 s'inscrit dans le cadre du troisième Plan national Santé Environnement et dans la continuité des PRSE1 et PRSE2. Il place au cœur de ses priorités la **réduction des inégalités sociales et environnementales de santé et la maîtrise des risques émergents**.


PDLHI

Le 6 avril 2017 a été lancé le Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) de la Seine-Saint-Denis dans le cadre des priorités d'actions des services publics. Dans le contexte départemental, la lutte contre le saturnisme infantile et le traitement des situations concernant ces cas ont une place prépondérante.

Bénévoles

L'AFVS recherche des bénévoles actifs intéressés par la problématique du saturnisme et prêts à donner de leur temps afin d'aider l'association dans son travail quotidien et d'envisager de nouvelles perspectives, ainsi que pour la représenter au sein des différents collectifs dont elle fait partie.

.....



Bulletin d'adhésion 2017

NOM (en majuscules) **Prénom** :

.....

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

Montant de l'adhésion : 15 euros

Don : euros

Remis le : En espèces En chèque

Un reçu fiscal vous sera adressé début 2018